



Parc national
de la Guadeloupe



Saint-Claude, le 08 novembre 2023

Débarquement interdit sur l'Îlet Caret

La Ville de Sainte-Rose a pris un arrêté d'interdiction de débarquement sur l'Îlet Caret du 15 septembre au 15 janvier 2024 afin de procéder à son nettoyage et à sa revégétalisation dans le cadre du schéma d'intervention opérationnel. L'objectif est de concilier la valorisation de son potentiel touristique et la préservation de son patrimoine naturel. Véritable pôle d'attraction touristique du Grand Cul-de-sac marin, ce banc de sable de 4 000 m² présente des enjeux réels de conservation pour sa biodiversité.

Ce 6 novembre, un couple a débarqué sur l'Îlet Caret malgré l'arrêté municipal n° PMSR/PS/202308009 portant sur l'interdiction de débarquement du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024.

Les prestataires touristiques du Grand Cul-de-sac marin ont signalé ce débarquement au Parc national de la Guadeloupe avec photos à l'appui, jouant ainsi pleinement leur rôle d'ambassadeur du projet de revégétalisation de l'Îlet. La police municipale de Sainte-Rose a lancé une procédure et une enquête est ouverte.

Depuis sa fermeture, les agents du Parc national réalisent un suivi régulier de la croissance des espèces végétales présentes sur l'Îlet et de la variation de sa surface, afin de déterminer le degré d'efficacité de cette mesure de protection. Des patrouilles sont réalisées avec l'appui de la Police municipale de Sainte-Rose. Dans l'ensemble, l'interdiction est bien comprise et respectée par les usagers du Grand Cul-de-sac marin qui profitent de la baignade à proximité de l'Îlet sans y débarquer.

Propriété du Conservatoire du littoral et géré par la commune de Sainte-Rose, l'Îlet Caret est l'objet d'une activité éco-touristique importante et régulière, avec pas moins d'une dizaine de prestataires et une cinquantaine de navires chaque week-end. Menacé par le changement climatique et une trop forte fréquentation, l'Îlet subit depuis de nombreuses années une importante érosion accompagnée du déplacement du banc de sable vers le nord-ouest d'environ 12 m par an.

Face à ce constat, le Parc national, le Conservatoire du littoral et la ville de Sainte-Rose ont engagé un schéma d'intervention opérationnel du Grand Cul-de-sac marin en 2018 afin d'élaborer une stratégie de gestion durable accompagnée de propositions concrètes d'actions. L'objectif est de maintenir dans les meilleures conditions possibles les activités de pleine nature tout en respectant la biodiversité. Ce projet bénéficie du soutien du programme **France Relance**.

Financé par



GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



Contact presse : Lynda Obydol
Tél : +590 590 41 55 50 Port.: +590 690 37 29 89
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude

